

Devenir enseignant de la conduite,
pourquoi pas ?

Etre au contact des jeunes et
transmettre un savoir, ce métier
est fait pour moi !

Liste des pièces à fournir pour la
constitution du dossier

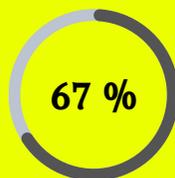
- 1 CV à jour
- carte d'identité ou passeport R/V
- permis de conduire R/V
- Un certificat médical en cours de validité attestant qu'elle remplit les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R. 212-2-V du code de la route.
- l'extrait du casier judiciaire n° 2 du demandeur afin de vérifier que l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune des condamnations mentionnées aux articles L. 212-2 et R. 212-4 du code de la route.

ecs72@ecoledeconduitesabolienne.com



Chiffres

depuis 2022



Pourcentage de
réussite CCP 1 et
CCP2



taux d'embauche
dans le secteur



**Titre professionnel de
niveau 5 (BTS/DUT)**

**Enseignant de la conduite
et de la sécurité routière.**

Formation en continue ou en alternance

48 rue du mans,
72300 Sablé sur Sarthe

ECS
FORMATION
By Ecole de Conduite Sabolienne

CONDITIONS AVANT ENTRÉE EN FORMATION

Niveau Bac ou équivalent avec une première expérience professionnelle ou en bénévolat comportant une composante relation humaine.

Communication orale et écrite : s'exprimer avec précision, analyser et résumer un texte, rédiger un compte rendu.

Bureautique : utiliser un traitement de texte, un logiciel type power point, être à l'aise avec l'outil informatique

Le métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est réglementé par les articles R212-1 à R212-5 du code de la route.

Pour y accéder, il faut : être titulaire d'un des titres ou diplômes mentionnés à l'article R. 212-3 du code la route (dont le titre professionnel ECSR), être **âgé d'au moins 20 ans**, être titulaire de la catégorie du **B du permis de conduire dont le délai probatoire est expiré, ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation** prévue à l'article L. 213-3 et à l'article R. 212-4 du code de la route (vérification faite par le préfet lors de la demande d'autorisation d'enseigner) et **être reconnu apte à l'exercice de la profession par un médecin agréé par l'État.**



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formateur BAFM

Une grande salle de formation (40m2)

un simulateur de conduite (version 2022)

une piste privée de 10 000 m2

des véhicules diesel et électrique : 208 / corsa

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation pour devenir enseignant de la conduite et de la sécurité routière se divise en deux parties :

Le CCP1 de 736h de formation en centre et 140h en Stage

le CCP2 de 147h en centre et de 140 en auto-école

MODALITES DES EPREUVES DE VALIDATION

A l'issue de cette formation, les épreuves auront lieu à Sablé sur Sarthe, devant un jury professionnel constitués de 2 personnes. la durée des épreuves est 5h15 :

- 2 mises en situations professionnelles
- Entretien technique
- Questionnaire professionnel (QCU)
- Présentation orale d'une action de sensibilisation à la sécurité routière en entreprise
- Entretien final : Représentation du candidat du métier d'ECSR



Prochaine session :

JANVIER 2026

TEST D'ENTREE :

OCTOBRE 2025